



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 100

Question écrite n° 6058

Texte de la question

M. André Borel attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour réussir la reconversion du plateau d'Albion. Parmi les mesures envisagées, l'amélioration routière qui permettra de désenclaver la ville d'Apt est l'une des priorités. Pour ce faire, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin d'accélérer les travaux d'aménagement de la RN 100.

Texte de la réponse

Entre Avignon et le val de Durance, la route nationale 100 a une vocation de desserte locale essentielle aux hauts cantons des départements du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence. Cet itinéraire a fait l'objet d'un avant-projet sommaire d'itinéraire, approuvé le 10 mars 1994 après une large concertation, et qui retient une partie d'aménagement privilégiant la sécurité et le confort des usagers et des riverains. Ainsi, quatre grands types d'opérations sont retenus : le traitement des carrefours, le calibrage à 7 mètres des chaussées, des créneaux à deux voies autorisant les dépassements en toute sécurité, et les déviations de certains villages qui s'avèrent aujourd'hui impératives. Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, une somme de 20 MF est inscrite au titre du XIe Plan pour des aménagements localisés destinés à améliorer l'accès du pays de Forcalquier au val de Durance. Ces aménagements sont largement engagés. Dans le département de Vaucluse, 20 MF sont également prévus au XIe Plan. Cette somme permettra d'engager les opérations les plus prioritaires sur cet itinéraire entre Apt et Avignon. Dans cette perspective, le créneau de dépassement à Goult, la déviation du Chêne et la rectification du tracé de la Tuilière ont fait l'objet d'enquêtes publiques simultanées qui se sont déroulées du 21 juillet au 5 septembre 1997. Les déclarations d'utilité publique seront prononcées par arrêté préfectoral. Par ailleurs, un avenant au contrat de plan entre l'Etat et la région est en cours de préparation. C'est dans ce cadre que le préfet de région examine aujourd'hui, à part de l'Etat constante et à l'aune des autres priorités en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans quelle mesure un financement complémentaire pourrait augmenter les crédits déjà inscrits sur la route nationale 100.

Données clés

Auteur : [M. André Borel](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6058

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3907

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 721